

Universidad de Castilla-La Mancha

Materia: FRANCÉS

Opción A

Esta prueba consta de diez preguntas de comprensión de un texto escrito. El ejercicio se realizará en francés y se puntuará sobre 10. Se permite el uso de diccionario.

Pollution à Paris : qui est concerné par la circulation alternée lundi ?

Après plusieurs jours de tergiversations, les autorités ont décidé de mettre en place la circulation alternée lundi 23 mars en région parisienne. La décision a été prise car, selon les prévisions d'Airparif (l'observatoire de la qualité de l'air en Ile-de-France), la concentration moyenne de particules fines (PM10) va excéder la limite considérée comme tolérable : 50 microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) d'air.

Le principe est simple : les véhicules légers (voitures, scooters et motos) aux immatriculations impaires circulent les jours impairs, les immatriculations paires les jours pairs. Lundi, nous serons le 23 mars, aussi seuls les véhicules impairs pourront rouler.

La circulation alternée est mise en place à Paris et dans 22 communes d'Ile-de-France.

Pour compenser l'interdiction faite à certains de rouler lundi, et plus généralement pour inciter les gens à ne pas prendre leur voiture, la mairie de Paris a mis en place une série de mesures, par exemple, la gratuité en ce qui concerne le stationnement pour les véhicules interdits de circulation et les transports en commun (métro, bus, tramway, RER) dans la zone et pour toute la durée concernée.

En plus, quelque 1 000 policiers seront mobilisés lundi pour assurer la mise en œuvre de la mesure. Toute infraction est passible d'une contravention de 2^e classe, c'est-à-dire 35 euros, sauf si elle est réglée immédiatement. Elle sera alors de 22 euros.

Des dérogations existent pour certains véhicules possédant une immatriculation paire ce lundi. Pourront donc circuler, par exemple, les véhicules considérés comme « propres » (électriques, hybrides, fonctionnant au gaz), les voitures transportant au moins trois personnes (les usagers de la route sont d'ailleurs invités à recourir au covoiturage) et les véhicules assurant des missions de service public : d'incendie et de secours, des forces de l'ordre, de transports liés à la santé, de handicapés, de médicaments, de transport funéraire... Les véhicules immatriculés à l'étranger pourront aussi circuler.

Cette mesure, qui interdit la circulation des véhicules ayant une immatriculation paire les jours impairs et vice-versa, a été mise en œuvre seulement deux fois: en 1997 lors d'un pic d'ozone et le 17 mars 2014 lors d'une pollution persistante aux particules.

Adaptation de *LeMonde.fr*, du 21 mars 2015

1. Que va-t-il se passer à Paris lundi 23 mars ?
2. Pourquoi les autorités ont-elles pris cette mesure ?
3. En quoi consiste la circulation alternée ?
4. Dans quelles communes la mesure s'applique-t-elle ?
5. Que se passera-t-il pour les transports en commun ?
6. Que va faire la police si un chauffeur ne respecte pas la mesure ?
7. Quels types de véhicules pourront circuler quelle que soit l'immatriculation ? (Donnez un exemple)
8. Que signifie le "covoiturage" ?
9. Les voitures immatriculées à l'étranger doivent-elles respecter cette mesure ? (Justifiez à l'aide d'une phrase du texte)
10. Est-ce la première fois que la circulation alternée est mise en œuvre ? (Justifiez à l'aide d'une phrase du texte)



Pruebas de Acceso a la Universidad para Mayores de 25 años

Universidad de Castilla-La Mancha

Materia: FRANCÉS

Opción: B

Esta prueba consta de diez preguntas de comprensión de un texto escrito. El ejercicio se realizará en francés y se puntuará sobre 10. Se permite el uso de diccionario.

Faire du latin, un pas vers la citoyenneté

Des cours de latin et de grec à Romainville (une commune au Sud de Paris), non pas dans quelque collège privé et élitiste, mais pour tout le monde (en tout cas, pour ceux qui le désirent), c'est ce que nous, trois enseignantes retraitées de l'Éducation nationale, nous offrons depuis quatre ans, en partenariat avec la mairie de la ville, dans le cadre d'une université populaire intitulée «Fabrique des savoirs» et d'associations regroupées au niveau national au sein de la CNARELA (Coordination nationale des associations régionales de langues anciennes), constituées depuis plus de trente ans autour d'un objectif primordial : démocratiser les enseignements de latin et de grec, jusque-là considérés comme réservés à un petit nombre de privilégiés.

Notre action est bénévole, car nous n'avons pas le même statut que les autres professeurs ou animateurs municipaux qui ont besoin de leur salaire pour vivre. En outre, cet enseignement est réservé aux adultes afin de ne pas concurrencer nos collègues des lycées et collèges environnants en leur retirant des effectifs. Cependant, dans la réalité, nous recevons un public plutôt varié mais en majorité constitué de retraités ; toutefois, nous avons en grec une élève de 11 ans, un étudiant de 20 ans et des adultes en activité.

Par expérience, nous avons élaboré une méthode différente de la manière traditionnelle d'enseignement des langues anciennes. Cette méthode consiste à mettre l'élève en immersion immédiate dans la lecture de textes authentiques adaptés à notre public. Les participants du cours de Romainville (un peu plus d'une vingtaine de personnes) sont assidus, ne manquent jamais une séance et n'hésitent pas, en cas d'indisponibilité, d'un rendez-vous médical ou autre, à venir assister au cours pour la demi-heure restante...

Une nouvelle réforme du collège vise à supprimer l'enseignement des langues anciennes. Or, nous pensons que le latin et le grec pourraient transmettre les valeurs de la République, car ces langues constituent le fondement de notre langue et de notre culture. Faire du latin, c'est comprendre l'origine, le lexique du français ; faire du grec, c'est acquérir l'origine de notre vocabulaire scientifique. Cette culture porte le beau nom d'«humanités».

Adaptation de *Liberation.fr*, du 18 mars 2015

1. Qui sont les professeurs du cours de latin et de grec à Romainville ?
2. Depuis combien de temps ces professeurs donnent-ils ces cours ?
3. Que représente la «Fabrique des savoirs» ?
4. Quel est l'objectif principal des associations régionales de langues anciennes ?
5. Les professeurs de Romainville reçoivent-ils un salaire ?
6. Pourquoi ces cours sont-ils réservés aux adultes ?
7. La majorité des étudiants de ces cours travaillent-ils ? (Justifiez à l'aide d'une phrase du texte)
8. En quoi consiste la méthode d'enseignement de ces professeurs ?
9. Les participants du cours assistent-ils régulièrement aux séances ? (Justifiez à l'aide d'une phrase du texte)
10. Selon les professeurs de Romainville, quelles valeurs les langues anciennes pourraient-elles transmettre ?